

DÉLIBÉRATION du Conseil

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trois avril deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) et avai(en)t donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Jacky BETHUS, Eric BRONDY.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service Enfance-jeunesse

DÉLIBÉRATION N° 2019_13 DU 03/04/2019

**OBJET : Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDASR)
Demande de subvention 2019**

VU le Document Général d'Orientations 2018/2022 (DGO) fixant les orientations prioritaires de la politique de sécurité routière sur le département de la Vendée ;

Rapporteur : Madame Véronique LAUNAY, 1^{ère} adjointe déléguée à l'enfance/la jeunesse et les affaires scolaires

EXPOSÉ

Deux services municipaux (enfance-jeunesse et police municipale) ont été chargés de développer, en lien avec les établissements scolaires, des actions de prévention dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Une action sur la thématique "prévention routière" sous forme d'ateliers, axés sur l'utilisation des deux roues, sera organisée au cours de l'année 2019, au sein des collèges.

Elle s'inscrit dans la continuité des « Journées citoyennes » organisées en novembre 2018, permettant de renforcer le partenariat local.

Le coût global de l'action projeté est estimé à 5 000 €.

Considérant les dispositifs mis en place par l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDASR), Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil municipal l'autorisation de demander une aide de 3500 € pour soutenir ce projet.

DÉCISION

Saint-Jean-de-Monts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à demander une aide maximale de 3500 € à l'Etat au titre du financement PDASR et à signer tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 4 avril 2019

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.